

(ii) Insuffisance des informations fournies par la JICA/JOCV

Le gouvernement sénégalais réclame l'élaboration d'un plan annuel des activités ainsi que la rédaction de rapports sur les résultats du projet en français.

La présentation de documentation en français sera utile non seulement aux instances officielles sénégalaises mais également à toutes les organisations gouvernementales ou non ainsi qu'aux chercheurs se consacrant aux activités de reboisement dans la région du Sahel. Cette documentation permettra en outre une meilleure communication avec ces organismes et la JICA/JOCV devra à l'avenir s'employer à la fourniture d'informations en français.

(2) Recommandations sur les techniques de production

Même si des progrès notoires sont à constater au niveau de la prise de conscience de la nécessité du reboisement, de la nécessité de création de pépinières villageoises et des bois de villages et d'amélioration des techniques d'arboriculture fruitière et de culture maraîchère, grâce à l'assistance technique apportée par l'aménagement des pépinières et la mise en place de séminaires, il est encore nécessaire de poursuivre la formation avant que

celle-ci prenne véritablement racine dans les populations. Pour ce faire, il serait souhaitable que le PROVERS puisse bénéficier d'une prolongation, les volontaires ainsi que les homologues sénégalais souhaitant pour leur part que le projet se poursuive à l'avenir.

A cette occasion, nous aimerions effectuer les recommandations suivantes sur le plan technique, recommandations qui devront néanmoins n'être exécutées que dans la mesure où elles ne constitueront pas un surcroît de travail pour les volontaires du projet.

1) Reboisement

(i) Augmentation du pourcentage de plants prenant racine

Un grand nombre de plants sèchent sur pied lors de la création des bois de villages. Ceci s'explique premièrement par les dommages provoqués par les termites, deuxièmement par le fait qu'une clôture prévenant les dégâts par le bétail n'ait pas été mise en place, troisièmement par l'impossibilité de planter au moment favorable et quatrièmement par la mauvaise qualité ou le traitement inadéquat des plants. Dans cette optique, l'assistance technique devra nécessairement à l'avenir

fournir les palliatifs appropriés aux détériorations mentionnées ci-dessus afin d'augmenter les proportions de plants viables.

En ce qui concerne les dommages provoqués par les termites, les méthodes traditionnellement employées consistent soit à répandre des cendres de bois, soit à utiliser de l'huile usée, soit encore à vaporiser des produits phytosanitaires. Toutefois, ces méthodes de donnent que des résultats mitigés et il n'existe encore pas de procédé radical d'extermination. On a néanmoins remarqué que la pose de feuilles de Nim autour des troncs faisait fuir les termites et il sera nécessaire de procéder à des recherches intensives sur la mise au point d'un produit anti-termite efficace en faisant par exemple des essais avec des feuilles de Nim seules ou mélangées à des insecticides.

Pour ce qui est de la fabrication de clôtures de protection, elle devrait être obligatoirement effectuée pendant la saison sèche où les travaux agricoles sont moins pressants. Des travaux de réparation devraient en outre être prévus l'année suivante afin de prévenir les dégâts infligés par le bétail et une formation dans ce sens devrait être prodiguée aux populations rurales.

Il faut en outre remarquer les grandes difficultés à déterminer les périodes favorables pour l'arrachage des plants et leur transplantation. En effet, dans les régions semi-désertiques, la pousse des plants est fortement influencée par les précipitations et, dans les régions tropicales, l'époque et les précipitations diffèrent non seulement d'une année à l'autre mais également d'une région à l'autre. Par conséquent, il serait souhaitable d'envisager certains procédés comme par exemple le déplacement de la période de semence des pépinières ou le renforcement du durcissement des plants et d'installer des pluviomètres dans les pépinières de Thiénaba et Pout qui sont éloignées de 15 à 20 km de Diahao afin de déterminer avec précision et de définir une typologie des précipitations qui sera utilisée par la suite pour décider des périodes favorables pour la plantation.

La culture de plants de bonne qualité ainsi que le traitement adéquat de ces plants permettra d'augmenter progressivement le pourcentage de plants viables, et il serait alors nécessaire de montrer aux communautés villageoises, par le biais des séminaires, que le succès du reboisement est intrinsèquement lié à l'augmentation

leurs revenus potentiels.

(ii) Préservation et culture de l'Acacia albida

La création de bois de village vise essentiellement à fournir le charbon et le bois nécessaires aux habitants de par la plantation d'arbres à pousse rapide comme par exemple l'eucalyptus, ce type d'intervention ne pouvant toutefois être réalisée que sur une superficie réduite. En outre, dans la région de Thiès, les sols des terrains agricoles et des jachères s'appauvrissent, d'une part, car la culture d'arachides a lieu sans utilisation d'engrais en raison de la chute du prix de ces denrées sur le marché, et d'autre part, parce que la forêt d'acacia albida a été progressivement décimée (photos 36 et 37). Pour ce faire, le projet PROVINOBA entreprend des actions à long terme pour la préservation et la culture de l'Acacia albida tout en respectant l'autonomie des villageois.

Le présent projet, s'inspirant des actions du projet PROVINOBA, a pris pour thème la plantation d'Acacia albida lors des séminaires de reboisement, et la création d'une forêt peu dense sur les terrains agricoles ou de jachère en addition aux créations de forêts de petite superficie comme les bois de village, afin de viser à

l'amélioration des sols et à la prévention de la désertification, par une orientation de la formation dans ce sens.

L'Acacias albida est une essence ayant une régénération naturelle relativement aisée et apparaissent sur les terrains agricoles ou en jachère. Les racines des plants se développent tout d'abord, pénètrent profondément sous terre et la partie au-dessus du sol commence sa croissance lorsque l'absorption de l'eau s'est suffisamment stabilisée. La croissance de ces arbres est donc relativement plus lente que celle d'essences à pousse rapide. Toutefois, les villageois coupent ces arbres encore jeunes poussés spontanément lors de la culture des arachides et du millet, travaux agricoles de la saison des pluies, et empêchent ainsi la croissance totale des acacias.

En tant que méthode de préservation, on a envisagé de placer des rubans sur les plants naturels afin que ceux-ci ne soient pas coupés au moment de la culture des arachides et, quelques années plus tard, lorsque les arbres ont légèrement grandi, de les couper en n'en laissant qu'un seul à certains intervalles afin de mener à bien la croissance de ces seuls arbres et de parvenir à

la création d'une forêt peu dense d'*Acacia albida* (photos 35 et 36).

Par ailleurs, le reboisement par la plantation d'*Acacia albida* est également possible mais étant donné le temps nécessaire à la croissance de cette essence, il sera préférable pendant un certain temps de se contenter de préserver les pousses naturelles et les amener à croissance complète. D'autre part, étant donné qu'il est nécessaire de planter des plants au cas où les acacias ne poussent pas naturellement, on a jugé préférable de ne pas utiliser cette variété pour le reboisement pendant un certain temps. Cette méthode de préservation pourra en outre être appliquée à d'autres variétés d'arbres à régénération naturelle.

(iii) Approvisionnement en semences de bonne qualité

Le budget du projet a servi à acquérir la majeure partie des semences mais étant donné l'augmentation de ces frais proportionnellement à l'accroissement de la production de plants, on a commencé à partir de 1990 le prélèvement de semences à domicile. Ces semences présentent de grandes différences au niveau de leur qualité et de leur croissance en fonction de leur patrimoine génétique. Les *Prosopis juliflora* de la région de Thiès par exemple ne

poussent pas avec un seul tronc vertical mais se séparent en plusieurs sections, ce qui diminue leur valeur en tant que matériau et entrave l'utilisation efficace des terrains (photo 45). Par conséquent, il est important de prélever les semences en tenant compte des caractéristiques de l'arbre d'origine et, au cas où des semences de bonne qualité ne sont pas disponibles, de les acheter auprès d'organismes de vente de réputation internationale.

2) Arbres fruitiers et légumes

Etant donné que, contrairement au reboisement, les villageois possèdent certaines connaissances concernant l'arboriculture fruitière et la culture maraîchère, il est préférable de se concentrer sur l'amélioration des techniques existantes afin de viser à l'augmentation de la production de fruits et de légumes et de contribuer par extension à l'amélioration du niveau de vie des populations. Dans ce sens, les séminaires devront porter sur la fabrication et l'utilisation du fumier, sur les méthodes d'application des produits phytosanitaires et sur l'arrêt des cultures continues de mêmes variétés de légumes.

L'arboriculture fruitière et la culture maraîchère nécessitent également de très importantes quantités d'eau et il est indispensable de prévoir des mesures pour l'économie des ressources en eau. Il est possible d'envisager plusieurs tentatives dans ce sens par exemple en réduisant l'arrosage après avoir mis dans les sols de grandes quantités de fumier en tant qu'engrais de base, puisque le fumier très fermenté a la propriété de conserver la teneur en eau du sol, ou encore en enterrant des conduites en PVC jusqu'à proximité des racines des plants afin d'éviter l'évaporation en surface de l'eau des conduites.

Les villageois étant très motivés par l'arboriculture fruitière et la culture maraîchère puisqu'elles sont toutes deux sources de revenus en espèces, les succès obtenus par les villages bénéficiant de l'aide technique sont rapidement transmis aux autres communautés. Par ailleurs, le développement de nombreuses nouvelles techniques pourrait trouver son origine à partir de l'étude et des améliorations pratiques apportées aux techniques de culture traditionnelles des villageois ainsi qu'à celles préconisées par les équipes des autres projets.

(3) Evaluation socio-économique

1) Objectif et méthode d'étude

Les trois principaux objectifs du PROVERS peuvent être résumés de la manière suivante:

- (i) Comme son nom l'indique, le PROVERS contribue non seulement au reboisement mais également à la promotion de la verdure et, dans ce sens, peut être considéré comme un projet de préservation de l'environnement, englobant la préservation des sols et l'éducation sur l'environnement, etc. .
- (ii) L'objectif final du PROVERS ne doit pas être évalué uniquement sur le plan technique, par exemple pourcentage élevé de plants ayant pris racine des arbres de reboisement, mais se concentrer tout d'abord sur le soulagement de la pauvreté et sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.
- (iii) Le PROVERS s'adresse essentiellement aux populations rurales qui sont à la fois les bénéficiaires et les participants de la promotion de la verdure.

Sur la base de ces principes, la présente mission d'évaluation ne s'est pas contentée de rencontrer les différents responsables des administrations sénégalaises,

mais a également interrogé et rendu visite sur place aux différents villages de la région de Thiès, aux responsables des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux membres des projets internationaux participant à la promotion de la verdure.

2) Critères de l'évaluation

Bien que ce qui suit ait été souligné à plusieurs reprises par le Comité de l'Aide pour le développement (DAC) de l'OCDE, les trois éléments suivants devront être pris en considération pour l'évaluation, en fonction de la situation économique, sociale et culturelle du Sénégal.

(i) Réponse aux besoins de base

Les statistiques de la Banque Mondiale indiquent que le principal problème du Sénégal, pays à faibles revenus, est de réduire la pauvreté des communautés rurales qui constituent l'immense majorité de sa population.

(ii) Participation et initiative des populations

Le Service du JOCV exerce ses activités dans le cadre de l'aide publique au développement sur le plan administratif comme sur le plan financier. Etant donné qu'à la différence des grands projets qui sont exécutés par l'administration

et des entreprises sous-traitantes, ces projets ne disposent que de budgets nettement plus restreints et se concentrent sur une coopération au niveau des populations elles-mêmes, le degré de participation et d'initiative des populations constituent un des éléments primordiaux de ces projets.

(iii) Soutenabilité

La meilleure aide au développement est l'aide qui permettra rapidement de pouvoir se passer de l'aide. Afin de respecter cette évidence, il est important d'atteindre les objectifs préétablis sans requérir de budget excessif, sans l'intervention des administrations, et en prenant en considération les restrictions budgétaires et les limitations du personnel mis à disposition par la partie sénégalaise. En d'autres termes, l'évaluation des projets ne doit pas se contenter de vérifier l'exécution des différents points prévus mais se pencher également sur la poursuite autonome des effets du projet après l'achèvement de l'aide et sans que celle-ci se prolonge.

3) Evaluation socio-économique

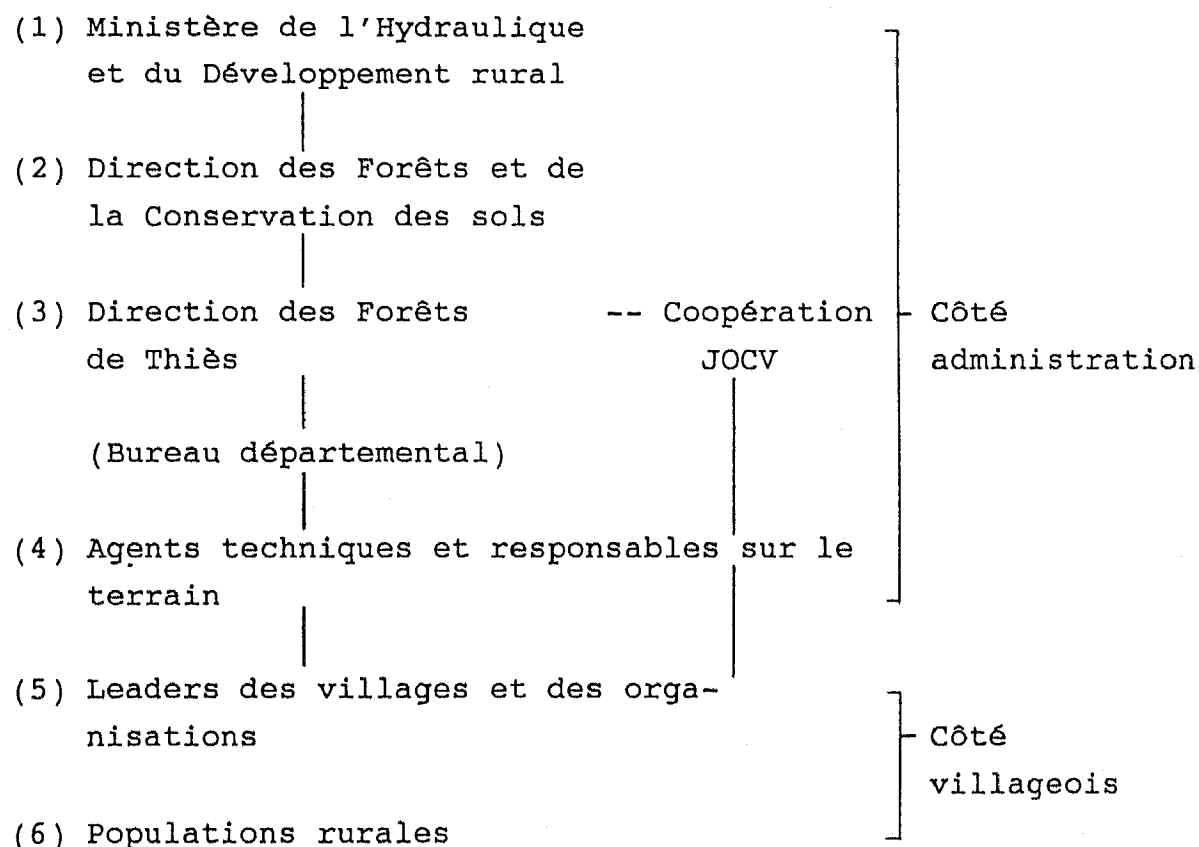
(i) Evaluation globale

Le problème du PROVERS qui, s'il est destiné à satisfaire

les besoins des populations par le biais d'activités nécessitant la participation de ces populations, se déroule sous la tutelle administrative de l'IREF, est d'établir et de préserver des rapports équilibrés entre les interventions des administrations et les initiatives des populations rurales.

Ces relations peuvent être approximativement explicitées par le tableau suivant:

Tableau 1



En ce qui concerne les relations entre les membres de JOCV et les homologues sénégalais des alinéas (3) et (4), il faut apprécier à sa juste valeur le fait que des relations positives aient pu être établies sans juger négativement les interventions de l'administration ni souscrire impérativement à leur éventuel bien-fondé.

Les relations entre les alinéas (4) et (5), établies entre autres au cours des séminaires, laissent la porte ouverte à de nombreuses possibilités.

Les relations entre (5) et (6) n'ont pu être étudiées par la mission.

A l'heure actuelle, où la situation financière du Sénégal ne montre aucune amélioration et va au contraire dans le sens d'une dégradation progressive, les activités de préservation de l'environnement qui, à l'instar du présent projet, ne nécessitent ni investissements importants ni haute technologie, sont très significatives car elles peuvent être acceptées aussi bien par les administrations que par les populations.

(ii) Activités de la pépinière de Diahao

Les cinq éléments primordiaux pour la poursuite des activités de la pépinière centrale de Diahao, en d'autres

termes pour qu'elle conserve son rôle actuel, sont (1) les terrains, (2) les techniques, (3) le financement, (4) le personnel et (5) le matériel.

Parmi ce qui précède, les éléments essentiels pour une véritable soutenabilité sont (3) le financement, (4) le personnel et (5) le matériel. Il faut malheureusement non seulement constater qu'aucune amélioration n'a été apportée depuis l'étude effectuée en mars 1989 et que ces trois points dépendent encore aujourd'hui de la partie japonaise, et encore que le retard de paiement par le gouvernement sénégalais n'a fait que dégrader la situation. En d'autres termes, ceci démontre que la pépinière de Diahao fonctionnera à l'avenir tant que sera fournie une aide japonaise, ceci ayant pour corollaire la possibilité d'arrêt de fonction de cette pépinière dès l'interruption de l'aide, à moins qu'une autre organisation étrangère ne la prenne en charge.

A en juger par la situation financière actuelle du Sénégal, il est peu probable que la pépinière puisse bénéficier d'une enveloppe budgétaire couvrant la totalité de ses dépenses. Les deux propositions suivantes peuvent être énoncées afin de poursuivre non pas la préservation de la pépinière elle-même, mais de contribuer à la promotion de

la verdure qui constitue l'objectif essentiel du projet.

- (a) Mise au point de méthodes d'exploitation peu onéreuses de la pépinière du point de vue logiciel (techniques de production des plants et de gestion) et matériel.
- (b) Vente de la pépinière à une entreprise privée lorsque les besoins en plants d'arbres fruitiers par exemple se seront amplifiés dans la région.

De toute façon, le principal objectif de la pépinière n'est pas sa capacité même de production des plants mais de contribuer à la plantation de ces arbres dans les régions qui en ont besoin et de contribuer en définitive à la promotion de la verdure dans la région de Thiès.

(iii) Activités au niveau des villages

La formation par séminaire, qui constitue l'activité principale au niveau des villages et a été mise au point après de nombreuses expériences par les volontaires, doit être reconnue comme extrêmement positive pour ce qui est des deux points suivants.

Le premier point est en rapport avec le procédé qui a permis la mise au point de cette méthode. En effet, alors qu'un transfert d'expérience n'était autrefois pas systématiquement entrepris d'un envoi de volontaires à

l'autre, l'envoi par équipe a permis l'accumulation continue des connaissances des personnes en charge de fournir la coopération sous la forme d'une progression allant de l'observation à la révision, en passant par la réflexion et l'exécution, progression qui a en définitive donné naissance à cette méthode.

Le deuxième point est en rapport avec le contenu des séminaires. Il faut en effet remarquer que jusqu'à présent l'aide au développement rural était généralement décidée sans écoute directe des desiderata des populations concernées et exécutée par le biais des administrations des pays bénéficiaires au moyen de techniques jugées appropriées unilatéralement par le pays donateur.

La méthode par séminaire se caractérise par le fait qu'elle est basée sur le précepte de l'importance de la participation de la population rurale au développement et qu'elle se concentre sur le côté logiciel du développement, à savoir sur les types de techniques pouvant être acceptés par les populations.

Afin que perdurent les activités autonomes de promotion de la verdure par le biais de la méthode par séminaires, il est indispensable que les organisations rurales et les villageois participant à ces séminaires puissent diffuser

dans leur entourage les connaissances qu'ils ont acquises et faire ainsi passer cette méthode d'un plan ponctuel, à savoir le village, à un plan élargi, à savoir la région aux alentours.

Les relations entre (5) et (6) du Tableau 1 sont un des éléments clé dans cette perspective. En d'autres termes, les villageois ou les organisations qui participent actuellement aux séminaires influencent les villageois de la même région qui ne participent pas à ces cours de formation, ceci permettant de définir les besoins communs à l'ensemble des populations. Ces populations peuvent ainsi créer elles-mêmes leurs propres organisations autonomes et réceptionner avec un objectif précis l'aide extérieure qui leur est apportée. L'avenir de ce type de projet est intrinsèquement lié au succès de ces rapports.

6. Documents en annexe

(1) LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Direction des Eaux et Forêts

- M. Ndiogou GUEYE, Directeur par intérim
M. Serigne MBODJI, Chef Bureau Suivi-Evaluation
M. Mbaye NDIAYE, Inspecteur Régional des Eaux et Forêts
M. Mansour DIOP, Agent technique responsable de la
Pépinière de Diahao
M. Djibril NDIAYE, Agent technique responsable de la
Pépinière de Thiénaba

Service Coopération, Secrétariat Général

du Gouvernement PRIMATURE à Dakar

- M. Boubacar TRAORE, Chef Service Coopération
M. Mamadou THIAM, Chef Adjoint, Service Coopération
M. Bassirou NDIAYE, Bureau Assistance Technique

Equipe JOCV du PROVERS (ordre alphabétique)

- M. Masahiro FUKUMA, audio-visuel
M. Kiyoto FURUTA, arboriculture fruitière
M. Takashi HOTTA, génie-rural
M. Ryuichi KAWASAKI, culture maraîchère
M. Yoshiaki KIKKAWA, reboisement
M. Junichiro MATSUMOTO, reboisement (leader de l'équipe)
M. Kozo MUROYA, reboisement
M. Seiichi NAKAGUCHI, culture maraîchère
M. Koichi OUCHI, coordinateur
Mlle Michiyo OZEKI, arboriculture fruitière
M. Kiyoharu YAMANAKA, entretien de véhicules

(2) Procès-verbal de l'évaluation finale

Procès-verbal des discussions tenues
entre la Mission JICA et les autorités sénégalaises
sur l'évaluation du Projet de coopération
pour la promotion de la verdure
au Sénégal

mars 1992

Avant-propos

L'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission au Sénégal du 5 mars 1992 au 14 mars 1992, pour évaluer les résultats du Projet de coopération pour la promotion de la verdure au Sénégal (ci-après dénommé "le Projet"), qui avait commencé au mois de décembre 1986, sur la base du procès-verbal entre la Mission Japonaise et les autorités sénégalaise en date du 15 mai 1986.

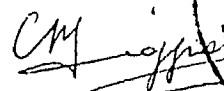
Durant son séjour au Sénégal, la Mission JICA a visité le site du Projet à Thiès, et a tenu une série de discussions avec les autorités sénégalaises concernées, et a élaboré le rapport d'évaluation ci-joint, qui va être transmis aux autorités concernées des deux gouvernements.

Le Secrétariat Général du Service des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger (JOCV), de la JICA, après avoir reçu le rapport ci-joint, décidera de la nécessité de la prolongation de la période de coopération du Projet. Le résultat sera porté à la connaissance de la partie sénégalaise, par l'intermédiaire de la JICA Sénégal.

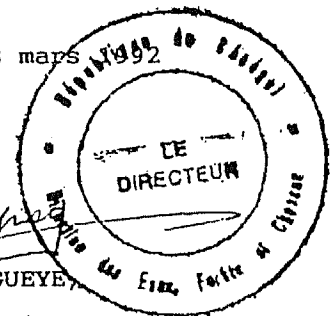
à Dakar, le 13 mars 1992



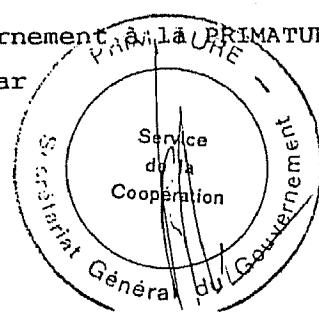
Monsieur Toshio Okazaki,
Chef de la Mission JICA



Monsieur Ndiogou GUEYE,
Directeur par intérim
des Eaux, Forêts, des Chasses
et de la Conservation des Sols



Monsieur Boubacar TRAORE,
Chef, Division Coopération,
Secrétariat Général du
Gouvernement à la PRIMAURE
à Dakar



Liste des presents

Mission JICA

Monsieur Toshio OKAZAKI,

Chef de la Mission JICA,

Chef du service d'envoi de volontaires

au Moyen Orient et en Afrique,

Secrétariat JOCV, JICA

Monsieur Suehiko FUJIMORI,

Membre de la Mission JICA,

Conseiller technique du JOCV

Monsieur Makoto KATSUMATA,

Membre de la Mission JICA,

Professeur, Faculté des relations internationales,

Université de Meiji Gakuin

Monsieur Kei YOSHIKAWA,

Membre de la Mission JICA,

Responsable du Sénégal, Secrétariat JOCV, JICA

JICA Sénégal

Monsieur Toshimichi AOKI,

Représentant Aadjoint, JICA Sénégal

Monsieur Ken WATANABE,

Coordinateur JOCV au Sénégal, JICA

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

=====

Monsieur Ndiogou GUEYE	Directeur par intérim des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols
Monsieur Serigne MBODJ	Chef du Bureau Suivi-évaluation à la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols
Monsieur Amadou Mbaye NDIAYE	Inspecteur Régional des Eaux Forêts, Chasses et Conservation des Sols
Monsieur Mansour DIOP	Agent technique des Eaux et Forêts, Coordinateur du PROVERS
Monsieur Djibril NDIAYE	Agent technique des Eaux, Forêts, et Chasses de Thiénaba.

RAPPORT D'EVALUATION

=====

1. Arrière-plan du Projet

Au Sommet 1985 de Bonn, en ex-Allemagne de l'Ouest, la coopération pour la lutte contre la désertification a été déclarée, et le ministre japonais des Affaires Etrangères eut proposé, en tant que projet japonais "l'Envoi de Volontaires Japonais pour le Projet Vert". Pour réaliser ce projet, le Gouvernement du Japon a envoyé une mission JICA, au mois de février 1986, au Sénégal, en Tanzanie et en Zambie, qui a étudié la situation actuelle de la désertification dans la région sud sahélienne, et la faisabilité du projet japonais.

Ensuite, sur la base du résultat de cette étude, la JICA a envoyé une autre mission au mois de mai 1986, pour confirmer avec les autorités sénégalaises concernées, l'objectif, les modalités pratiques, les domaines de coopération technique, la période et la durée de la coopération, qui sont précisés dans le procès-verbal en date du 15 mai 1986.

Conformément au procès-verbal, la JICA a commencé sa coopération à partir du mois de décembre 1986, en envoyant un expert japonais au mois de décembre 1986, et des volontaires à partir du mois de janvier 1987.

2. Domaines de Coopération du Projet

Selon le procès-verbal, les modalités pratiques de la coopération pour le Projet sont catégorisées dans cinq domaines suivants:

- (1) Soutien à la production des plants nécessaires à l'exécution de la foresterie communautaire,
- (2) Soutiens techniques apportés aux populations rurales pour permettre d'intégrer le reboisement dans les activités agricoles traditionnelles.

- (3) Formation des populations rurales et vulgarisation de techniques dans le domaine de l'agro-sylviculture comportant la culture maraîchère et l'arboriculture fruitière.
- (4) Soutiens techniques apportés aux communautés rurales en matière de construction des pépinières et des terrains de reboisement.
- (5) Activités nécessaires aux entretiens des véhicules, des machines agricoles et des équipements.

3. Engagements pris par la JICA

Conformément au procès-verbal, la JICA a pris les engagements suivants; (1) l'envoi de vingt-trois volontaires, (2) l'envoi d'un expert japonais, (3) l'envoi des trois missions JICA, (4) la formation de huit stagiaires sénégalais au Japon, et (5) la fourniture des matériels, équipements, bâtiments, véhicules, pièces de rechanges, etc., dont le montant total est équivalent à cent millions yens japonais, soit deux cents millions francs CFA.

Les engagements pris par la JICA, dont la liste est ci jointe, sont satisfaisants pour la partie sénégalaise, qui a néanmoins insisté sur la nécessité de mieux faire circuler l'information relative à ce projet: plan annuel de travail, rapport d'étape etc.... Ceci permettrait un suivi correct par l'organe de tutelle.

4. Engagements pris par les autorités sénégalaises

Conformément au procès-verbal, les autorités sénégalaises ont pris en charge les opérations suivantes, (1) l'utilisation des terrains et des installations des pépinières, (2) la désignation des homologues sénégalais, (3) les affectations budgétaires relatives aux dépenses de fonctionnement, (4) l'octroi au personnel japonais des privilèges, exonérations et bénéfices.

Cependant, la Mission JICA a marqué l'insuffisance de la désignation des homologues et des affectations budgétaires prises par les autorités sénégalaises, en souhaitant qu'elles prennent les mesures nécessaires pour l'amélioration financière de la situation du personnel.

5. Résultats obtenus du Projet par chaque domaine de coopération

(1) soutien à la production des plants nécessaires à l'exécution de la foresterie communautaire.

Dans ce domaine de coopération à la pépinière de Diahao, l'équipe JOCV a aménagé les constructions et les équipements nécessaires, grâce à l'affectation du budget nécessaire par la JICA.

Par ailleurs, l'équipe JOCV a cherché la méthode appropriée pour la production des plants et a choisi la méthode de pot et de piscine, en vue d'économiser du travail, de l'eau.

Par les coopérations ci-dessus, le nombre des plants produits a rapidement augmenté, d'environ 70.000 par an avant le démarrage du Projet, jusqu'à environ 200.000 par an au mois de janvier 1991.

A l'heure actuelle, la stabilisation de la production à 200.000 plants par an et le transfert de la gestion à la partie sénégalaise, sont les tâches principales du Projet.

La coopération à la pépinière de Diakhao a été très bien appréciée par la partie sénégalaise, et sur la base de sa requête, la coopération additionnelle vient d'être lancée aux pépinières départementales de Tiénaba et de Pout.

L'agro-sylviculture est une combinaison du boisement, de l'arboriculture fruitière et de la culture maraîchère, dans le but de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Dans le domaine de la culture maraîchère, l'équipe JOCV s'occupe de la vulgarisation technique au profit des populations rurales, avec la culture de l'oignon, de la tomate, du chou, de la pomme de terre, etc., en appliquant la méthode audio visuelle développée par elle-même.

Le nombre des village touchés était de 13 en 1990. Il atteint 49 en 1991.

Dans le domaine de l'arboriculture fruitière, l'Equipe JOCV s'occupe de la production de plants de lime, de goyave, de mangue, de papaye, de grenade, de pamplemousse, de citron, d'orange, de mandarine, et., distribués aux populations rurales, en appliquant la méthode de greffage, qui peut contribuer à l'amélioration de la qualité des fruits.

(4) Soutiens techniques apportés aux communautés rurales en matière de construction des pépinières et des terrains de reboisement.

L'équipe JOCV, depuis le démarrage du Projet, s'occupe de l'orientation, pour les populations rurales, de la construction des pépinières villageoises, de la production des plants, et la plantation de bois de village et de rideaux d'arbres protecteurs.

En ce moment, l'équipe JOCV applique, dans ce domaine aussi, la méthode audio-visuelle, et le nombre de villages touchés augmente rapidement.

(2) Soutiens techniques apportés aux populations rurales pour leur permettre d'intégrer le reboisement dans les activités agricoles traditionnelles.

Depuis le démarrage du Projet, l'équipe JOCV a cherché la méthode la plus appropriée, pour la vulgarisation des techniques et pour l'intégration des populations rurales dans le mouvement de reboisement.

sur la base de son expérience, avec des petits succès et avec beaucoup de déceptions, l'équipe JOCV a développé les deux méthodes originales suivantes; i) la méthode d'orientation directe pour les populations rurales, et ii) la méthode de vulgarisation technique au moyen de la combinaison du séminaire audio-visuel, et de l'orientation post-séminaire.

En ce moment, l'équipe JOCV constate que la méthode audio-visuelle est plus efficace, pour les trois raisons suivantes: i) l'extension des villages ciblés, ii) la sollicitation du transfert technique en collaboration avec des agents techniques sénégalais, et iii) le respect de la volonté des populations rurales.

L'équipe JOCV commence à introduire la méthode audio-visuelle à la place de l'autre, et aussi à l'appliquer dans le domaine de la culture maraîchère, de l'arboriculture fruitière, et de la vulgarisation du fourneau amélioré.

Le développement de cette méthode peut être très bien apprécié.

(3) Formation des populations rurales et vulgarisation des techniques dans le domaine de l'agro-sylviculture comportant la culture maraîchère et l'arboriculture fruitière.

En 1991, 128 villages reçoivent l'orientation de l'équipe JOCV, comportant 75 de l'orientation intégrale de la construction de pépinière jusqu'à la plantation de plants, et 53 de la plantation seulement.

La superficie de la plantation de bois de village durant la période du Projet, atteint environ 320 ha.

(5) Activités nécessaires aux entretiens des véhicules, des machines agricoles et des équipements.

La JICA a envoyé trois volontaires d'entretien de véhicules et a fourni deux camions, une jeep, deux pick-ups et les pièces de rechange nécessaires, pour soutenir les activités et le fonctionnement du Projet.

En même temps, les volontaires aident les garagistes sénégalais à profiter du transfert technique, qu'ils procurent.

6. Evaluation générale du Projet.

Le Projet est la première expérience, soit un essai expérimental pour la JICA, de coopération pour la lutte contre la désertification dans la région africaine.

Le progrès du Projet n'était pas rapide, mais en ce moment, il est de plus en plus accéléré, par l'évolution de la méthodologie de coopération.

En résumé, le résultat du Projet est remarquable, il est en train de s'avancer sans arrêt. Cependant, il reste encore à trouver d'autres activités nécessaires en vue de compléter le résultat de la coopération dans les arrondissements de Thiénaba et de Pout.

7. Requête de la partie sénégalaise.

(1) La partie sénégalaise a exprimé, à la Mission JICA, son souhait pour la prolongation de la période de coopération du Projet, en vue de compléter le résultat de coopération dans les arrondissements de Thiénaba et de Pout.

La mission JICA a compris l'intention de sa requête, et a demandé à la partie sénégalaise, d'élaborer un document officiel de sa requête et de le soumettre à la JICA Sénégal.

(2) Par ailleurs la partie sénégalaise a demandé à la partie japonaise d'examiner la possibilité d'une extension du projet à l'arrondissement de Notto pour un équilibre plus harmonieux.

(3) Le projet ayant atteint une certaine dimension, la partie sénégalaise a suggéré un renforcement des aspects organisationnels (arrêté de création, organigramme, responsabilité) afin de mieux intégrer le PROVERS dans le tissu déjà existant.

8. Commentaire pris par la Mission JICA

La coopération japonaise n'est chargée que d'une partie du programme de reboisement sénégalais, notamment la production de plants et la vulgarisation des techniques au profit des populations rurales. En ce moment, la JICA s'intéresse à son effet attribué pour le progrès de tout le programme sénégalais.

De ce point de vue, la Mission JICA demande, à la partie sénégalaise, de fournir des renseignements concernant la relation entre la coopération japonaise et le programme sénégalais, notamment la distribution, la plantation, l'enracinement et la croissance des plants produits grâce à la coopération de l'équipe JOCV.

LISTE DES VOLONTAIRES ET DE L'EXPERT JAPONAIS

Expert Japonais	Période de contrat
M. Kan YAMATO, conseiller	17/12/86-16/12/91
Volontaires Japonais	
Premièr envoi	
M. Shigeru INOUE, boisement	07/01/87-06/03/89
M. Yuzo KOBAYASHI, culture maraichère	07/01/87-06/07/89
M. Yoshio FUKAI, ingénieur génie-rural	07/01/87-24/03/89
M. Kuniyoshi ISHII, entretien de véhicules	07/01/87-06/02/89
Deuxième envoi	
M. Hirofumi DOI, arboriculture fruitière	25/03/87-24/06/90
M. Toru IDE, boisement	07/01/87-06/03/89
Troisième envoi	
M. Tatsuya OOCHI, boisement	04/01/89-15/11/90
M. Toshiharu OISHI, culture maraichère	04/01/89-03/01/91
M. Takashi SANO, ingénieur génie-rural	04/01/89-03/07/91
M. Takayoshi NOMOTO, entretien de véhicules	04/01/89-03/07/91
M. Hitoshi OKUYAMA, audio-visuel	04/01/89-03/07/91
Quatrième envoi	
M. Junichiro MATSUMOTO, boisement	12/07/89-
M. Shigeru YAJIMA, culture maraichère	12/07/89-11/11/91
Cinquième envoi	
M. Koichi OUCHI, coordinateur	16/08/90-
Sixième envoi	
M. Kiyoto FURUTA, arboriculture fruitière	04/12/90-
Septième envoi	
M. Ryuichi KAWASAKI, culture maraichère	10/04/91-
M. Yoshiaki KIKKAWA, boisement	10/04/91-
M. Masahiro FUKUMA, audio-visuel	10/04/91-
M. Kiyoharu YAMANAKA, entretien de véhicules	10/04/91-
Huitième envoi	
Mlle Michiyo OZEKI, arboriculture fruitière	17/07/91-
M. Seiichi NAKAGUCHI, culture maraichère	17/07/91-
M. Takashi HOTTA, ingénieur génie-rural	17/07/91-
M. Kozo MUROYA, boisement	17/07/91-

Domaine de coopération des volontaires japonais

Boisement : 6 volontaires

Culture maraîchère : 5 volontaires

Ingénieur génie-rural : 3 volontaires

Entretien de véhicules : 3 volontaires

Arboriculture fruitière : 3 volontaires

Audio-visuel : 2 volontaires

Coordinateur : 1 volontaire

LISTE DES MISSIONS JICA

1. Mission préliminaire, du 08/02/1986 au 11/02/1986

- M. Takaaki KAWAKAMI, chef de la Mission,
du Ministère des Affaires Etrangères
- M. Takashi FUJIWARA, de l'Agence du Sylviculture
Mme Mikie KIYOI, du Ministère des Affaires Etrangères
- M. Hiromitu MORIYAMA, du Ministère de l'Agriculture,
du Sylviculture et de la Pêche
- M. Toshikatu AOYAMA, du Ministère des Affaires Etrangères
- M. Kozo TOMITA, de la JICA
- M. Takeshi INADA, du JOCV, JICA

2. Mission de réalisation, du 04/05/1986 au 16/05/1986

- M. Yukuto MURATA, chef de la Mission,
du Ministère des Affaires Etrangères
- M. Sumio OKUBO, du JOCV, JICA
- M. Suguru AOYAMA, de la JICA
- M. Mamoru YOSHIMOTO, Consultant
- M. Tadashi KOBAYASHI, Consultant

3. Mission de follow-up, du 25/02/1989 au 06/03/1989

- M. Makoto KATSUMATA, de l'Université Meiji Gakuin
Mlle Mayumi AMANO, du JOCV, JICA

4. Mission d'évaluation intermédiaire, du 28/02/1990 au 06/03/1990

- M. Tadamasu AKIYAMA, chef de la Mission, du JOCV
- M. Michimasa KOJIMA, de l'Association Sahel (ONG)
- M. Fumio CHINONE, du JOCV, JICA
- M. Toshifumi EGUSA, du JOCV, JICA

LISTE DES HOMOLOGUES SENEGALAIS, RECUS PAR JOCV/JICA
POUR LA FORMATION AU JAPON

1. Première groupe, du 19/10/1987 au 19/11/1987
 - M. Mansor DIOP
 - M. Mady CISSOKKO

2. Deuxième groupe, du 24/10/1988 au 23/11/1988
 - M. Maissa DIOP
 - M. Assane NDIOUR

3. Groupe spéciale, du 02/11/1988 au 08/11/1988
 - M. Amadou NIANG

4. Troisième groupe, du 29/10/1989 au 21/12/1989
 - M. Baba SARR
 - M. Lansana BODIAN

5. Quatrième groupe, du 26/09/1990 au 23/10/1990
 - M. Amadou Mbaye NDIAYE

LISTE DES EQUIPEMENTS ENVOYES DU JAPON
PAR LE SECRETARIAT JOCV-JICA

	Prix FOB (yen)
1. Année fiscale 86	
1 machine de terrassement au pot	5.431.410
Outils de véhicules	5.134.840
(1 hot water car washer, 1 vacuum cleaner, 1 chassis lubricator, 1 oil lubricator, 2 hydraulic garage jacks, 1 work bench, 1 parts washing stand, 1 drilling machine, 1 battery quick charger, 1 air inflator, 1 surface plate, 1 air compressor, etc.)	
Equipements météorologiques	1.964.900
(1 combined wind vane and anemograph, 1 quartz tipping bucket remote pluviograph, 1 steel pole set for barograph, 1 instrument screen (shelter), etc.)	
Equipements informatiques	1.225.100
(1 ordinateur personnel NEC, 1 printer, 1 display, logiciel, pièces attachées)	
Outils de dessin	992.930
Equipements topographiques (1 Theodolite, etc.)	968.600
Equipements audio-visuels	883.900
(1 caméra video, 1 projecteur 16mm, pièces attachées)	
3 générateurs, 1 pompe moteur	767.900
Outils bureautiques et les autres	1.550.420
Total	18.920.000

2. Année fiscale 87	
8 Transmetteurs et les pièces attachées	1.806.640
Outils bureautiques	684.600
(1 photocopieur, pièces attachées, etc.)	
Total	2.491.540
3. Année fiscale 88	
Outils de véhicules	578.520
4. Année fiscale 89	
Outils de véhicules	1.517.222
Autres	372.003
Total	1.889.225
5. Année fiscale 90	
Equipements audio-visuels	2.563.020
(1 caméra video, 1 moniteur video, 1 projecteur 16mm, 1 synchronisateur cadre, 1 sous-titreur en couleur, 1 magnétoscope video, pièces attachées, etc.)	
Outils de véhicules	1.313.442
Pièces de rechange de véhicules	817.309
Autres	196.451
Total	4.890.222
6. Année fiscale 91	
Equipements audio-visuels	1.234.349
(1 caméra video, 1 projecteur 16mm, etc.)	
Autres	30.169
Total	1.264.518
Grand Total des Annees fiscales 86-91	30.034.025

EQUIPEMENTS DIVERS
ET CHARGES DU PROVERS
AU SENEGAL

=====

ANNEE FISCALE 1986	PRIX (CFA)
1 Nissan Pick-up Single Cabin	4.438.000
1 Nissan Pick-up Double Cabin	4.949.000
1 Nissan Camion 2t, Cab-Star	5.935.000
Outils bureautiques	2.031.155
Pesticides et engrais	532.290
Château d'eau de Diakhao	720.000
Outils et pièces de véhicules	1.370.880
Outils de charpentier	907.975
Matériaux	4.352.038
1 Photocopieur	1.875.000
Sachets noirs perforés	148.600
TOTAL :	27.259.938

ANNEE FISCALE 1987

PRIX (CFA)

1 Tracteur et pièces	15.317.760
Outils et pièces de véhicules	957.390
Outils bureautiques	1.042.240
Frais de travaux de château d'eau	2.353.305
Frais de constructions de bureau et garage	14.779.320
1 climatiseur	730.000
Matériaux	7.043.032
Outils agricoles	124.550
Pesticides et engrais	835.250
Semences pour reboisement et maraîchage	57.610
Frais de construction de porte à Diakhao	209.000
TOTAL :	<hr/> 43.449.457

ANNEE FISCALE 1988

PRIX (CFA)

1 Grand camion Renault	8.965.000
Château d'eau et pièces	2.865.045
Outils agricoles	1.068.540
Pesticides et engrais	2.876.406
Matériaux	7.119.866
Matériels	3.665.345
Outils et pièces de véhicules	1.187.852
Semences pour reboisement	207.375
Sachets noirs perforés	1.679.700
TOTAL :	<hr/> 29.635.129

ANNEE FISCALE 1989

PRIX (CFA)

Frais de construction de garage	3.825.015
Outils et pièces de véhicules	1.331.882
Semences pour reboisement et maraîchage	1.977.835
Sachets noirs perforés	1.827.050
Matériaux	3.128.066
Matériels	329.600
Pesticides et engrais	1.614.525
Outils agricoles	713.670
Outils bureautiques	333.780
TOTAL:	15.081.423

ANNEE FISCALE 1990

PRIX (CFA)

Sachets noirs perforés	2.285.585
Outils et pièces de véhicules	1.973.548
1 Mitsubishi Pajero	6.000.000
Semences pour reboisement et maraîchage	3.955.900
Matériaux	3.947.431
Matériels	1.523.200
Clôture de la pépinière de Pout	1.241.800
Frais de travaux de Puits de la Pépinière de Thiénaba	1.328.030
Pesticides et engrais	64.046
Outils agricoles	525.038
Outils bureautique	331.842
Frais de travaux d'agrandissement de bureau	451.950
TOTAL:	23.628.370

ANNEE FISCALE 1991

PRIX (CFA)

1 Pick-up PATROL	7.062.500
Château d'eau de la pépinière de Thiénaba	4.825.090
Puits de pépinière de Pout	3.500.000
Outils et Pièces de véhicules	3.686.785
Semences pour Reboisement et Maraîchage	706.295
Pesticides et engrais	200.750
Matériaux	2.935.347
Matériels	1.744.628
Outils agricoles	1.473.505
Outils bureautique	173.850
1 Photocopieur	1.622.340
Sachets noirs perforés	3.172.500
Frais de travaux pour brancher une Conduite d'eau à Pout	618.100

TOTAL :

31.721.690

GRAND TOTAL DES ANNEES FISCALES 86-91

170.776.007 CFA

=====

(3) Procès-verbal du démarrage

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS TENUES ENTRE LA MISSION D'ETUDE JAPONAISE ET LES AUTORITES SENEGALAISES CONCERNEES PORTANT SUR LA COOPERATION TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REBOISEMENT EXECUTE PAR LE GOUVERNEMENT DU SENEGAL


La Mission d'Etude japonaise, organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale et dirigée par Monsieur Yukuto MURATA, s'est rendue en République du Sénégal du 4 au 16 mai 1986, dans le but de déterminer par consultations avec les Autorités sénégalaises concernées, les modalités de coopération technique. Celle-ci sera destinée à soutenir le Programme de Reboisement exécuté par le Gouvernement de la République du Sénégal.


Durant son séjour au Sénégal, la Mission a procédé à des consultations et des échanges de vues avec les responsables des Ministères du Plan et de la Coopération et de la Protection de la Nature (Annexe I : La liste des participants).

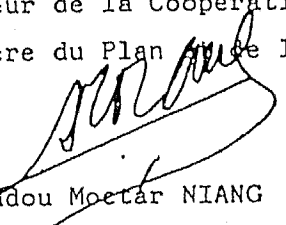
La Mission a visité les installations forestières de la Région de Thiès et a également été reçue par S.E. Monsieur le Ministre de la Protection de la Nature.

La Mission et les autorités sénégalaises concernées se sont mis d'accord sur les points enregistrés dans l'annexe II.

Dakar, le 15 mai 1986


Mr. Yukuto MURATA
Chef de la Mission Japonaise
d'Etude,
Bureau de la Coopération
Economique,
Ministère des Affaires étrangères


Mr. Mamadou Mademba NDIAYE
Directeur de la Coopération,
Ministère du Plan et de la Coopération


Mr. Amadou Moctar NIANG
Directeur de la Conservation des Sols
et du Reboisement,
Ministère de la Protection de la Nature

ANNEXE I
PARTIE JAPONAISE

Mr. Yukuto MURATA

Chef de la Mission

Sous-Directeur, Direction de la Coopération Technique,
Bureau de la Coopération Economique,
Ministère des Affaires Etrangères

Mr. Sumio OKUBO

Chef-Adjoint , Division d'Envoi à l'Etranger,
Service des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger,
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Mr. Suguru AOYAMA

Chef-Adjoint , division du Développement Forestier,
Département de Coopération au Développement de Sylviculture et Pêche,
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Mr. Mamoru YOSHIMOTO

Expert, pédologie et fertilisation forestière,
Japan Overseas Forestry Consultants Association

Mr. Tadashi KOBAYASHI

Expert, Végétation forestière et culture du plant de bois,
Japan Overseas Forestry Consultants Association

Mr. Kimio OSUGA

3ème Secrétaire de l'Ambassade du Japon à Dakar

Mr. Minoru KOGA

Coordinateur de JOCV à Dakar

PARTIE SENEGALAISE

Mr. Mamadou Mademba NDIAYE

Directeur de la Coopération,
Ministère du Plan et de la Coopération

Mr. Amadou Moctar NIANG

Directeur de la Conservation des Sols et du Reboisement,
Ministère de la Protection de la Nature

Mr. Souleymane GUEYE

Chef de la division Aménagement du Domaine forestier,
Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement,
Ministère de la Protection de la Nature

Mr. Ibrahima GUEYE

Chef de la division Sylviculture et Reboisement,
Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement

Mr. Camille SARR

Chargé de la Coopération technique avec le Japon,
Direction de la Coopération,
Ministère du Plan et de la Coopération

Mr. Malick THIAM

Adjoint au Directeur de la division Aménagement
du Domaine Forestier,
Ministère de la Protection de la Nature

Mr. Abdoulaye Coly BA

Inspecteur des Eaux et Forêts de la Région de Thiès

Mr. Mansour DIOP

Responsable de la pépinière de Diakhao à Thiès.

ANNEXE II

1. Nom du Projet

Projet de coopération pour la promotion de la verdure au Sénégal

2. Objectif

Dans le cadre du Programme de Reboisement exécuté par le Gouvernement du Sénégal, le Japon se chargera auprès des populations environnantes de l'éducation et de la vulgarisation des techniques dans le domaine de l'agro-sylviculture et en même temps, de la sensibilisation sur l'importance et la nécessité de la protection et du développement de la verdure.

Toutes les activités ci-dessus mentionnées sont destinées à contribuer à l'amélioration du niveau de vie des habitants ruraux.

3. Modalités pratiques de la coopération

Les activités suivantes relatives à la coopération seront effectuées dans la région de Thiès en s'appuyant sur les pépinières de Diakhao et de Bandia.

(1) Soutien à la production des plants des bois nécessaires à l'exécution de la foresterie communautaire.

(2) Soutiens techniques apportés aux populations rurales pour leur permettre d'intégrer le reboisement dans les activités agricoles traditionnelles.

(3) Formation des populations rurales et vulgarisation de techniques dans le domaine de l'agro-sylviculture comportant la culture maraîchère et l'arboriculture fruitière.

(4) Soutiens techniques apportés aux communautés rurales en matière de construction des pépinières et des terrains de reboisement.

(5) Activités nécessaires aux entretiens des véhicules, des machines agricoles et des équipements.

.../...

4. Domaine de la Coopération technique

(1) Expert Japonais
Conseiller

(2) Volontaires japonais

Sylviculture, arboriculture fruitière, culture maraîchère, génie-civil agricole, entretien des véhicules automobiles

5. Période et durée de la coopération

Pendant 6 ans à partir du mois de décembre 1986

Au terme de la 6ème année, une étude d'évaluation décidera de la suite à donner au projet.

6. ORGANIGRAMME DU PROJET

MINISTERE DE LA PROTECTION
DE LA NATURE

DIRECTION DES EAUX ET FORETS

DIRECTION DE LA CONSERVATION
DES SOLS ET DU REBOISEMENT

EXPERT

INSPECTION REGIONALE DES
EAUX ET FORETS DE THIES

PROJETS DEVELOPPEMENT
FORESTIERS

VOLONTAIRES

SERVICE DEPARTEMENTAL
DES EAUX ET FORETS DE
TIVAOUANE

- Fermes
- Villages
- Communautés rurales
- Ecoles-Hôpitaux

SERVICE DEPARTEMENTAL
DES EAUX ET FORETS DE
THIES

- Fermes
- Villages
- Communautés rurales
- Ecoles-Hôpitaux

SERVICE DEPARTEMENTAL
DES EAUX ET FORETS DE
MBOUR

- Fermes
- Villages
- Communautés rurales
- Ecoles-Hôpitaux

7. Mesures prises par le Japon

- (1) Envoi d'un expert;
- (2) Envoi des volontaires conformément à l'Echange de Notes signé le 18 avril 1979 par les Ministres des Affaires étrangères du Japon et du Sénégal ;
- (3) Fourniture de l'équipement et des machines nécessaires à l'exécution du projet, conformément aux affectations budgétaires ;
- (4) Dotation de l'équipement nécessaire aux activités des volontaires, conformément aux affectations budgétaires ;
- (5) Formation assurée au Japon des homologues sénégalais à raison de 2 personnes par an à partir de l'année fiscale 1987, soit du 1er avril 1987.

8. Mesures prises par le Sénégal

- (1) Utilisation des terrains, des bâtiments et des installations des pépinières retenues pour le projet.
- (2) Désignation des homologues sénégalais.
- (3) Octroi à l'expert et à sa famille des privilèges, exonérations et bénéfices non moins favorables que ceux accordés à des experts et à leurs familles des pays tiers ou des organisations internationales dans le cadre de la coopération technique et économique.
- (4) Octroi aux volontaires des privilèges comportant exemptions et bénéfices énumérés dans l'Echange de Notes signé le 18 avril 1979 concernant l'envoi des volontaires japonais dans le cadre du Service des Volontaires Japonais de la Coopération à l'Etranger.
- (5) Affectations budgétaires relatives aux dépenses de fonctionnement des pépinières retenues pour le projet.

(4) Liste des villages ayant reçu des conseils techniques forestiers (1987-91)

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1987

Code	Nom de Village	Auto - Production			Distribution de Plants			Plantation		Class.
		Eucaly	Prosop	Autre	Eucaly	Prosop	Autre	Massi. (ha)	Linea. (m)	
B01	Pout						300	-- (V)		△
C01	N'Gounsane					170	70	-- (V)	170	▲
D01	Bangadji				450		50	1	450	▲
02	M'Bayene				800			--		△
03	Thienaba				600					△
04	K.Ibra Fall Dior				800			1 (R)		△
H01	Baback				3125		150	5		▲
02	K.Mory Fall				900			1.5		△
03	Kissane						100	0.1 (V)		▲
04	N'Dioukhane						50	--	--	△
05	Sangue						47	0.1 (V)		△
N01	Sindia					1000		--	--	△
01	Malicounda Bambara				1000			12		△

N.B.1)

Code	CR	ARRDT	DEPT
A	DIENDER	KEUR MOUSSA	THIES
B	KEUR MOUSSA		
C	FANDENE		
D	THIENABA	THIENABA	
E	TOUBA - TOUL		
F	NGOUNDIANE		
G	NDIEYENE SIRAKH		
H	NOTTO	NOTTO	
I	TASSETTE		
J	Zone Urbaine de THIES		
K	Zone Urbaine de TIVAOUANE		TIVAOUANE
L	MONT - ROLAND	PAMBAL	
M	MERINA DAKHAR	MERINA DAKHAR	
N	NGUEKOKH	NGUEKOKH	MBOUR
O	MALICOUNDA		

V.B.2) △ = Villages Encadres par PROVERS avec Distribution de Plants

▲ = Villages Encadres par PROVERS avec Distribution de Plants et Conseils Techniques Maraîcher s

△ = Villages Encadres par PROVERS avec Distribution de Plants
+ Conseils Techniques Forestières par Membre de CORFS DE LA PAIX

○ = Villages Encadres par PROVERS avec Conseils Techniques Forestiers

● = Villages Encadres par PROVERS avec Conseils Techniques Forestières et Techniques Maraîcher s

⊙ = Villages Encadres par PROVERS et Membre de CORPS DE LA PAIX avec Conseils Techniques Forestier s

⊙ = Villages Encadres par PROVERS et Membre de CORPS DE LA PAIX avec Conseils Techniques Forestier s
+ Conseils Techniques Maraîcheres par membre de CORPS DE LA PAIXI.B.3) Massi. = Plantations Massives , Linea. = Plantations Lineaires , Class. = Classification
(V) = Vergen , (R) = Regarnis

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1988

Code	Nom de Village	Auto - Production			Distribution de Plants			Plantation		Class.
		Eucaly	Prosop	Autre	Eucaly	Prosop	Autre	Massi. (ha)	Linea. (m)	
B01	Pout					336	50		336	△
C01	Fandene Diam-Diorokh	200	70	430						○
02	Fandene Thathie	350	220	12					550	○
03	Diayane		150	15	400		14	1		○
04	K. Modou N'Diaye				250	100	160	0.5		△
05	K. Daouda Cisse				456	56	142	0.6		△
06	K. Demba N'Goye	2000		2300				2		△
07	K. Fara				328		178			△
08	K. Mamaram				400		248	1.2		△
09	K. Mor N'Diaye				420		350	0.8		△
10	K. Simbara				400		20	0.7		△
11	N'Douffouck					130	183	1 (V)		△
12	N'Gounsane	750	300	500	1100			1.2	170	●
13	Peykouck Serere					400	600			△
D01	Bangadji	800	100	300	1000				1000	●
02	Darou Samb				200				400	△
03	K. Malick Dieng				200			0.3		△
04	N'Dame Lo				200				400	△
05	K. Demba Anta			2700	952	224	480	2	2900	●
06	K. Ibra Fall Dior				400		179	0.6		△
07	K. Khar Dieye				200				400	△
08	K. Yaba Diop				360	200	66	0.6	200	△
09	K. Yoro Sadio				400				400	△
10	N'Diagne				200				400	△
11	N'Dindy Hann				250			0.4		△
E01	N'Diery N'Diaye				400	225		1		△
H01	Baback	100		50	1000		300	2		●
02	K. Bara Kaire	350	50	540	1000		628	1.5		○
03	K. Magueye N'Dao				1120	560		1.75	560	△
04	K. Mory Fall					320	100	0.5		△
05	Kissane					650	1820			▲
06	M'Bomboye	3000	500	1500			42			●
07	N'Dakhar M'Baye	350		540	364	187	265	1.5		○
08	Sangue	30	750	1310	700	1332	587			○
J01	Diakhao Thialy					308				△
02	Pognene				140		150			△
L01	Colobane Thiombane		250	330	30	380	500	1	400	○
02	Loukhous	715	276	1253			60			○
03	Mont Rolland		10	670			212			○

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1989

Code	Nom de Village	Auto - Production			Distribution de Plants			Plantation		Class.
		Eucaly	Prosop	Autre	Eucaly	Prosop	Autre	Massi. (ha)	Linea. (m)	
C01	Fandene Diam-Diorokh	120	250	306	222			0.5	400	○
02	Diayane				300	200	250	1	400	△
03	K. Daouda Cisse	1500		390						○
04	K. Mor N'Diaye	1200	600	130				0.5	300	○
05	N'Douffouck	155		310				0.32	480	○
06	N'Gounsane	200	560	599						○
D01	Bangadji	3000						1		○
02	Kaire Hall				625			1		△
03	K. Assane Lo				313	300		0.5	300	△
04	Darou S. N'Gomene				2500			4		△
05	K. Banda Niang				1250			2		△
06	K. Demba Anta	1310	860	2460				0.3/1.4(V)	545	●
07	K. Ibra Fall Dior	621	650	621				0.6/0.5(V)		●
08	N'Dane				625	400		0.5	400	△
09	Thiekhao				350	300		0.5	300	△
10	Thienaba				1250	600		2	600	△
01	N'Diery N'Diaye	720	260	46		230		1	400	○
02	N'Ghass					700	140			△
F01	K. Ibra Kane				625		400	1	400	△
02	Seo Khaye				1250		600	2	600	△
03	Seigne M'Backe Medina				1250		400	2	600	△
04	Sine						500	1	400	△
H01	K. Magueye N'Dao				1119	558		1.8	558	△
02	Kissane		1300	1300						○
03	M'Bomboyé	883	670	1011				3 (V)	1520	●
J01	Diakhao Thialy	2200	2000							○
K01	Tivaouane	203	630	630	422			1		○
L01	Colobane Thiombane	300	500	1450				1 / 1(R)	780	○
02	Mont Rolland		250	520						○

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1990

Code	Nom de Village	Auto - Production			Distribution de Plants			Plantation		Class.
		Eucaly	Prosop	Autre	Eucaly	Prosop	Autre	Massi. (ha)	Linea. (m)	
C01	Dienoye Gaye	700					450	1		○
02	Fandene Diam-Diorokh	500			625	400		1		○
03	Fandene Thathie				600	400				△
04	Fandene Mbayenne		300		625	100		1		△
05	K. Daouda Cisse	700	300			100	250	1		○
06	K. Demba N'Goye				625			1		△
07	Koundane				505	500		1		△
08	K. Karamokho	700	300		500			1.5		○
09	K. Massamba Gueye I				2275	400	800	3.5		△
10	K. Massamba Gueye II				625	400		1		△
11	K. Matar Arame				500		500	1		△
12	K. Mor N'Diaye	700	300		500		500	2		○
13	K. Mory M'Baye	700	300					1		○
14	K. Sara Badiane	700	300		625	600	300	2.5		○
15	K. Thieme Saware				625	400		1		△
16	Peykouck Serere		300		800	1000	30	2		△
17	Same N'Diaye	500					400	1		○
18	Tawa Fall	700			625	500		1		△
D01	Bangadji	3000	100	70	500		20	3.2		●
02	Darou Samb		50		700			1		○
03	K. Malick Dieng	200	300	100			165	0.8		●
04	Daldiam M'Baleine	500	300	100				1.5		●
05	Diayane	700	200	105	500			2.5		●
06	Kaire Hall (M.F.)	100	400	400						○
07	Darou S. N'Gomene				4255	100	900	6		△
08	K. Atou N'Gom				625	400		1		△
09	K. Demba Anta	300		750				1		●
10	K. Ibra Fall Dior	600		50				1		○
11	K. Khar Dieye	750	250					1		○
12	Mbayene	800	200				500	0.7		○
13	K. Malamine N'Diaye				625	200	200	1		△
14	K. Matar Fall				625			1		△
15	Kielle	500	300	220				1		●
16	N'Diane				1000			1		△
17	N'Dindy Hann	700	300		500			2		●
18	N'Gomene				625		400	1		△
19	Thienaba Seck				1875	450	360	3		△
E01	Gade Khaye	500	300	200					600	●
02	K. Diomaye				600		65	0.5		△
03	K. Ibra Gueye			70	400			0.7		○
04	K. Lamane				250	300	235	1		△
05	K. Mamour N'Gone				300		300	0.25		△
06	K. M'Baye Sall	850	150					1		●
07	K. N'Diaga Sarr				500	200	265	0.25		△
08	K. Thiaf	800	100	60				1		●
09	N'Diefoune Thiandigue				400	200	235	0.25		△
10	N'Diobene				250		10	0.25		△
11	N'Dondol				600			1		△
12	N'Doucoumane				1000	250	285	1		△
13	Neorane				350	300	200	0.5		△
14	N'Guembe				50		20			△
15	Sindiane I				100	100	135	0.02		▲
16	Sindiane II	700	200	100				1		●
17	Thialla N'Dakar					150	150		150	△
18	Touba Toul	400	500	1050				0.24		○
F01	K. Ibra Kane				700	250	290	1.5		△
02	N'Goundiane Dior				500	400	30	0.75	500	△
03	N'Goundiane Peye						100	0.7 (V)		△
04	N'Goundiane Samel				300	390			850	△
05	N'Goundiane Thiangaye						200		240	△
06	Serigne M'Backe Medina			60	950	100	40	2.25		○
G01	N'Dieyene Sirakh	600	150	540				1		○
02	N'Godiane				700	300	340	1		△
H01	Hanene				1000	150	150	1.5		△
02	K. Bara Kaire	300		200				0.5 (V)		○
03	K. Magueye N'Dao				1250	250	250	2		△
04	M'Bambara Cherif				300		5	0.5		△
05	M'Bomboye	600	2700	620				1.5		●
06	Sangane Ouolof				625		35	1		△

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1991 - (1)

Code	Nom de Village	Auto - Production			Distribution de Plants			Plantation		Class.
		Eucaly	Prosop	Autre	Eucaly	Prosop	Autre	Massi. (ha)	Linea. (m)	
A 01	Kayar				1000				1000	△
02	K. Matar Gueye	1300					500	1.5	250	○
03	M'Bissao				1875	625		4		△
04	N'Dame Lo	1000						1		○
05	N'Dieguene	2600		600				6.5	1600	●
06	Santhiou Dara	1000	300				100			●
07	Thieudeme	1300		100			300	2 / 1 (V)	600	●
08	Thor (Thor Diender)	3800		1000				0.75	300	●
B 01	Dal Peulh		1300							○
02	K. Moussa	6300		1600		200		4	1100	●
03	K. Sega				1500		500		2000	△
04	K. Yakham	1000						1.5		○
05	Khenine				625		250	1	50	△
06	Landou				625		100	1	400	△
07	M'Boul				625		200	1	400	△
08	Pout	3600			2350	3225	2330	9.5	1600	●
09	Seune Ouolof				250	250	600	2.5	750	△
10	Manko				350	250	500	1	100	△
11	Soune Serere				1250			2		△
12	Soune Wolof		1300					2		○
13	Tougouny				625		100	1	400	△
14	Yadde	4000		500				1.5		●
C 01	Darou Toure	1300								○
02	Fandene Foutagol		500				930	1.5		○
03	K. Assane N'Diaye	1300						0.75		○
04	K. Daouda Cisse	1300						6	3000	●
05	K. Demba N'Goye	6000			1875		900			○
06	Koundane		500					1.5		●
07	K. Karamokho	1300						6 / 2 (V)		△
08	K. Massamba Gueye I				3750	2000	200	1		○
09	K. Massamba Gueye II	1300					100	1	100	△
10	K. Matar Arame				625			1		△
11	K. Mor N'Diaye	1300			3750					●
12	K. Mory M'Baye				1875			3		△
13	K. Sara Badiane				1300			1 (R)		△
14	K. Simbara				625			1		△
15	Peykouck Serere				6875		1900	11	900	△
16	Same N'Diaye	1000						1		●
17	Thialle				1875			3		△
D 01	Bangadji	200	100	50	250			0.8	100	●
02	Darou Samb	400	100	100				1 (R)		○
03	K. Malick Dieng	1300	20	20				2 / 1 (R)		●
04	N'Dame Lo	700	150	150				1	400	●
05	Daldiam M'Baleine	300	50	50	800	400	200	1 / 0.5 (R)		●
06	Diayane	300		100	300			0.5 / 1 (R)	100	●
07	Kaire Hall					300	300		175	△
08	K. Amadou N'Dary	700	200	100				1	400	●
09	Darou S. N'Gomene	900		15	2700	600	200	5.75	800	●
10	K. Atou N'Gom	836		110	700	50	10	2.5		○
11	K. Demba Anta		50		300	400	400	1 (R)	600	●
12	K. Ibra Fall Dior				1400	400	400	2.5	800	△
13	K. Khar Dieye	100	50		550	150		1 (R)	260	○
14	K. Malamine N'Diaye				700	400		1	400	△
15	K. Matar Fall				700	200	200	1	400	△
16	K. Meissa N'Diacke				1100				1100	△
17	K. Ibra Niane				350				350	△
18	K. Mory Dione		150		700		80	1	200	○
19	K. Yaba Diop	450	150	300	100	200		1	400	○
20	K. Yoro Sadio	800	100	100				0.7	200	●
21	Kielle	150	10	140	700			1		●
22	Lombe	250	150	200				0.25	100	○
23	N'Dane	500			650	200	200	1		●
24	N'Diagne	500	200	10				0.7	200	●
25	N'Dindy Hann	600		50				0.25 / 1 (R)		●
26	K. M'Baye Gueye	600	50			150	150	0.7		●
27	Taiba N'Dao	300	150	250	200	150	150	0.75	300	○
28	Thienaba Seck				2600	600	120	3.25	500	△
29	Thienaba Gare				1200	800		2.2		△

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1991 - (2)

Code	Nom de Village	Auto - Production			Distribution de Plants			Plantation		Class.
		Eucaly	Prosop	Autre	Eucaly	Prosop	Autre	Massi. (ha)	Linea. (m)	
E01	Boulfa	75	250	260	50	250	10	0.25	200	⊗
02	Gade Khaye	600	200	200				1.5	250	●
03	K. Diomaye		100	100	500	250	260	1.5	800	●
04	K. Ibra Gueye	50	200	370				0.5	300	●
05	K. Lamane	500	50	350				1		●
06	K. Mamour N'Gone				200	100	10	0.25	100	△
07	K. M'Baye Sall	800	100	100	150	100	100	0.5/0.3 (R)	150	●
08	K. N'Diaga Sarr	100	250	250	350	200	110	1	400	⊗
09	K. N'Gagne Gueye				300		5			△
10	K. Thiaf	200	100	10			104	0.3	100	●
11	N'Dioudiouf	400	235	210	150	50	30	1	400	⊗
12	N'Diakhatil Maram		250	300	350		10	0.25	200	⊗
13	N'Diefoune K. Macodou	500	150					0.25	150	●
14	N'Diefoune Thiandigue	600	100	300				0.5		●
15	N'Diery M'Bengue				700		10	0.5		△
16	N'Diery N'Diaye				700		10	1		△
17	N'Diobel N'Gayenne	150			200			0.25	200	○
18	N'Diobel Payene	300	200	50				0.5		○
19	N'Diobene				250	300				△
20	N'Dione	300	200	170				0.3	150	●
21	N'Dondol	1000						1		●
22	N'Doucoumane				400	150	160	0.5	300	△
23	K. Mayib				700			1		△
24	Neorane				300		10	0.25		△
25	N'Gane N'Gane				600			0.5	150	△
26	N'G.N'G. Thiathiao	600	150	250				0.5	250	△
27	N'Guembe				450	150	160	0.5	300	○
28	Piroundari				700		10	0.25		▲
29	Sindiane I	200	100		200		160	0.25	100	●
30	Sindiane II	500						0.25	100	●
31	Thiare Fiaye		250	300	200		10	0.25	100	●
32	Thiarene		150	250	600	150	160	0.75	400	⊗
33	Thiathio	400		50				0.5		●
34	Thilla N'Dakar		50	150	50			0.12	150	○
35	Thilla Ounte				700		10	0.5		△
36	Touba Toul				200					△
F01	K. Ibra Kane	200	200	15	325	200	200	1		⊗
02	M'Bourvaille Banga				200	1010	10		900	△
03	N'Goundiane Peye		100	100	350			0.25	300	○
04	N'Goundiane (Forage)		180	200		70	150		250	⊗
05	Seo Khaye	10	60	20	700	200	210	1	400	⊗
06	Serigne M'Backe Medina	200	200	150					600	●
07	Sine				200		10	0.25		△
G01	Diokoul Banekh	700	150	150				0.45		●
02	Diokoul M'Bouloukh				500	500	10	0.5	500	△
03	Diokoul N'Dialigue				700	200	210	0.75	400	△
04	M'Bewane N'Dorong				300	200	110	0.5		○
05	M'Bouloukhtene	400	200	150	140	40	30	0.7		○
06	N'Dengler M'Bal	700	150	150	200	150		1	300	●
07	N'Dengler N'Gogom	700	200	100				0.5	140	●
08	N'Dieyene Backo				600		10	0.75		△
09	N'Dimbe N'Diole		300		400	100	10	0.7		○
10	N'Guidiane Khaly				300	100	110	0.5	200	△
11	N'Guidiane Parba				400		10	0.5		△
H01	Hanene				500	200			450	△
02	K. Banda Gueye				700	400		1		△
03	K. Magueye N'Dao				1050	400		1.5		△
04	M'Bambara Cherif				300	300		1		△
05	M'Bodiene				2100		16	1.75	200	△
06	Sangane Ouolof				2000	200	410	3		△

(5) Liste des villages ayant reçu des conseils techniques maraîchers (1990-91)

Liste de Villages encadrés par PROVERS ayant reçu
des Conseils Techniques Maraîchers s 1990

Code	Nom de Village	Espèce de légumes				Evaluation	
		Tomate	Chou	Oignon	Autre	D . A .	I . L .
D 01	Bangadji	⊙	X		○	B	B
02	K. Malick Dieng	○	⊙	⊙	○	A	A
03	Daldiam M' Baleine	⊙	X	△	○	B	B
04	Diayane	⊙	X	△	△	C	C
05	K. Demba Anta	○	△	○	△	B	A
06	Kielle	⊙	○	○	X	B	B
07	N'Dindy Hann	○	△	△	△	B	B
E 01	Gade Khaye	○	X		△	C	C
02	K. M' Baye Sall	⊙	△	○	X	B	C
03	K. Thiaf	○	△	○	X	B	A
04	Sindiane I	○	X	○		B	C
05	Sindiane II	○	○	○		C	C
H 01	M' Bomboye	△	△	○	○	B	A

N.B.1) ⊙ ; A ... mention bien / ○ ; B ... mention assez bien
△ ; C ... mention passable / X : D ... mention médiocre

N.B.2) D.A. ... Degré d'Acquisition d'une technique élevée
I.L. ... Indépendance de liaison avec PROVERS

Liste de Villages encadres par PROVERS ayant reçu
des Conseils Techniques Maraichers 1990

Code	Nom de Village	Espèce de légumes				Evaluation	
		Tomate	Chou	Oignon	Autre	D . A .	I . L .
D 01	Bangadji	⊙	X		○	B	B
02	K. Malick Dieng	○	⊙	⊙	○	A	A
03	Daldiam M' Baleine	⊙	X	△	○	B	B
04	Diayane	⊙	X	△	△	C	C
05	K. Demba Anta	○	△	○	△	B	A
06	Kielle	⊙	○	○	X	B	B
07	N'Dindy Hann	○	△	△	△	B	B
E 01	Gade Khaye	○	X		△	C	C
02	K. M' Baye Sall	⊙	△	○	X	B	C
03	K. Thiaf	○	△	○	X	B	A
04	Sindiane I	○	X	○		B	C
05	Sindiane II	○	○	○		C	C
H 01	M' Bomboye	△	△	○	○	B	A

N.B. 1) ⊙ ; A ... mention bien / ○ ; B ... mention assez bien
△ ; C ... mention passable / X : D ... mention médiocre

N.B. 2) D.A. ... Degré d'Acquisition d'une technique élevée
I.L. ... Indépendance de liaison avec PROVERS

Liste de Villages encadres par PROVERS ayant reçu
des Conseils Techniques Maraichers 1991 (1)

Code	Nom de Village	Espece de legumes				Evaluation	
		Tomate	Chou	Oignon	Autre	D . A .	I . L .
A 01	Kayar	○	X	○		B	C
02	N'Dieguene (G.F.)	X	○	○		B	B
03	(G.I.E.)	○	X	○		C	D
04	Santhiou Dara	○	X	○	⊙	A	B
05	Thieudeme	○	○	△	○	D	D
06	Thor (Thor Diender)	○	X	⊙	○	C	C
B 01	K.Moussa (1)	○	△	○		B	B
02	(2)	△	X	○	⊙	D	D
03	Pout (1)	○	○	○		B	B
04	(2)	○	○	○		B	B
05	Yadde	○	△	△		C	C
C 01	K.Daouda Cisse	△	△	○	○	C	D
02	K.Demba N'Goye	○	○	○		B	B
03	K.Karamokho	○	△	⊙	○	C	C
04	K.Mor N'Diaye	○	○	○		C	C
05	K.Sara Badiane	○	○	○		B	B
06	Same N'Diaye	○	X	○	○	C	C
D 01	Bangadji	⊙	○	X		B	B
02	K.Malick Dieng	⊙	○	⊙		A	A
03	N'Dame Lo	○	○	○		B	B
04	Daldiam	○	○	△		B	B
05	Daldiam M'Baleine	X	X	X		C	C
06	Diayane	○	○	⊙		A	A
07	K.Amadou N'Dary	○	○	△		C	B
08	Darou S. N'Gomene	○	○	○		C	C
09	K.Demba Anta	△		○	○	B	A
10	K.Yoro Sadio	△	△	△		C	C
11	Kielle	△	△	X		C	C
12	N'Dane	○	⊙	⊙		A	A
13	N'Diagne	⊙	○	○		B	B
14	N'Dindy Hann	△	○	X		C	C
15	K.M'Baye Gueye	△	X	○		C	C

Liste de Villages encadres par PROVERS ayant reçu
des Conseils Techniques Maraîchers 1991 (2)

Code	Nom de Village	Espece de legumes				Evaluation	
		Tomate	Chou	Oignon	Autre	D . A .	I . L .
E 01	Gade Khaye	○	△	△		B	A
02	K. Lamane	◎	○	△		B	A
03	K. M'Baye Sall	△	X	○		B	B
04	K. Thiaf	◎	◎	△		A	A
05	N'Diefoune K. Macodou	◎	◎	○		A	A
06	N'Diefoune Thiandigue	○	○	○		B	B
07	N'Dione	○	◎	○		B	B
08	N'Dondol	◎	○	○		B	B
09	N'Guembe	○	◎	○		B	A
10	Sindiane I	X	X	X		D	D
11	Sindiane II	X	X	X		D	D
12	Thiathio	○	○	○		C	C
F 01	Serigne M'Backe Medina	○	○	◎		B	B
G 01	Diokoul Banekh	○	○	○		A	B
02	N'Dengler M'Bal	X	△	○		B	B
03	N'Dengler N'Gogom	△	◎	○		B	A
H 01	M'Bomboye	○	△	○	○	B	A

(6) Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1987-91 (1)

Code	Nom de Village	' 87	' 88	' 89	' 90	' 91	' 92	Observation
A 01	Kayar					△		
02	K. Matar Gueye					○		
03	M'Bissao					△		
04	N'Dame Lo					○		
05	N'Dieguene					●		
06	Santhiou Dara					●		
07	Thieudeme					●		
08	Thor (Thor Diender)					●		
B 01	Dal Peulh					○		
02	K. Moussa					●		
03	K. Sega					△		
04	K. Yakham					○		
05	Khenine					△		
06	Landou					△		
07	M'Boul					△		
08	Pout	△	△			●		
09	Seune Ouolof					△		
10	Manko					△		
11	Soune Serere					△		
12	Soune Wolof					○		
13	Tougouny					△		
14	Yadde					●		
C 01	Darou Toure					○		
02	Diemoye Gaye				○			
03	Fandene Diam-Diorokh		○	○	○			
04	Fandene Foutagol					○		
05	Fandene Thathie		○		△			
06	Fandene Mbayenne				○			
07	Diayane		○	△				
08	K. Modou N'Diaye		△					
09	K. Assane N'Diaye					○		
10	K. Daouda Cisse		△	○	○	●		
11	K. Demba N'Goye		○		△	●		
12	Koundane				△	○		
13	K. Fara		△					
14	K. Karamokho				○	●		
15	K. Mamaram		△					
16	K. Massamba Gueye I				△	△		
17	K. Massamba Gueye II				△	○		
18	K. Matar Arame				△	△		
19	K. Mor N'Diaye		△	○	○	●		
20	K. Mory M'Baye				○	△		
21	K. Sara Badiane				○	▲		
22	K. Simbara					△		
23	K. Thieme Saware				△			
24	N'Douffouck		△	○				
25	N'Gounsane	▲	●	○				
26	Peykouck Serere		△		○	△		
27	Same N'Diaye				○	●		
28	Tawa Fall				△			
29	Thialle					△		

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1987-91 (2)

Code	Nom de Village	' 87	' 88	' 89	' 90	' 91	' 92	Observation
D01	Bangadji	▲	●	○	●	●		
02	Darou Samb		△		○	○		
03	K. Malick Dieng		△		●	●		
04	N'Dame Lo		△			●		
05	Daldiam M'Baleine				●	●		
06	Diayane				●	●		
07	Kaire Hall			△	○	△		
08	K. Amadou N'Dary					●		
09	K. Assane Lo			△				
10	Darou S. N'Gomene			△	△	●		
11	K. Atou N'Gom				△	○		
12	K. Banda Niang			△				
13	K. Demba Anta		●	●	●	●		
14	K. Ibra Fall Dior	△	△	●	●	△		
15	K. Khar Dieye		△		○	○		
16	M'bayene	△			○	○		
17	K. Malamine N'Diaye				△	△		
18	K. Matar Fall				△	△		
19	K. Meissa N'Diacke					△		
20	K. Ibra Niane					△		
21	K. Mory Dione					○		
22	K. Yaba Diop		△			○		
23	K. Yoro Sadio		△			●		
24	Kielle				●	●		
25	Lombe					○		
26	N'Dane			△		●		
27	N'Diagne		△			●		
28	N'Diane				△	●		
29	N'Dindy Hann		△		●	●		
30	K. M'Baye Gueye					●		
31	N'Gomenè				△			
32	Taiba N'Dao					○		
33	Thiekhao			△				
34	Thienaba Seck	△		△	△	△		
35	Thienaba Gare					△		
E01	Boulfa					○		
02	Gade Khaye				●	○		
03	K. Diomaye				△	○		
04	K. Ibra Gueye				○	○		
05	K. Lamane				△	●		
06	K. Mamour N'Gone				△	△		
07	K. M'Baye Sall				●	△		
08	K. N'Diaga Sarr				△	○		
09	K. N'Gagne Gueye					△		
10	K. Thiaf				●	○		
11	N'Dioudiouf					○		
12	N'Diakhatil Maram					○		
13	N'Diefoune K. Macodou					●		
14	N'Diefoune Thiandigue				△	●		
15	N'Diery M'Bengue					△		
16	N'Diery N'Diaye		△	○		△		
17	N'Diobel N'Gayenne					○		
18	N'Diobel Payene					○		
19	N'Diobene				△	△		
20	N'Dione				△	●		
21	N'Dondol				△	●		
22	N'Doucoumane				△	△		
23	K. Mayib					△		
24	Neorane				△	△		
25	N'Gane N'Gane					△		
26	N'G. N'G. Thiathiao					○		
27	N'Ghass			△				
28	N'Guembe				△	▲		
29	Piroumdari					△		
30	Sindiane I				▲	●		
31	Sindiane II				●	●		
32	Thiare Fiaye					○		
33	Thiarene					○		
34	Thiathio					●		
35	Thilla N'Dakar				△	○		
36	Thilla Gunte					△		
37	Touba Toul				○	△		

Liste de Villages ayant reçu l'encadrement du PROVERS 1987-91 (3)

Code	Nom de Village	' 87	' 88	' 89	' 90	' 91	' 92	Observation
F 01	K. Ibra Kane			△	△	⊗		
02	M'Bourvaille Banga					△		
03	N'Goundiane Dior				△	○		
04	N'Goundiane Peye				△			
05	N'Goundiane Samel				△			
06	N'Goundiane Thiangaye				△			
07	N'Goundiane (Forage)					⊗		
08	Seo Khaye			△		⊗		
09	Serigne M'Backe Medina			△	○	●		
10	Sine			△		△		
G 01	Diokoul Banekh					●		
02	Diokoul M'Bouloukh					△		
03	Diokoul N'Dialigue					△		
04	M'Bewane N'Dorong					△		
05	M'Bouloukhtene					○		
06	N'Dengler M'Bal					●		
07	N'Dengler N'Gogom					●		
08	N'Dieyene Backo					△		
09	N'Dieyene Sirakh				○			
10	N'Dimbe N'Diole					○		
11	N'Godiane				△			
12	N'Guidiane Khaly					△		
13	N'Guidiane Parba					△		
H 01	Baback	▲	●					
02	Hanene				△	△		
03	K. Banda Gueye					△		
04	K. Bara Kaire		○		○			
05	K. Magueye N'Dao		△	△	△	△		
06	K. Mory Fall	△	△					
07	Kissane	▲	▲	○				
08	M'Bambara Cherif				△	△		
09	M'Bodiene					△		
10	M'Bomboye		●	●	●			
11	N'Dakhar M'Baye		○					
12	N'Dioukhane	△						
13	Sangane Ouolof				△	△		
14	Sangue	△	○					
J 01	Diakhao Thialy		△	○				
02	Pognene		△					
K 01	Tivaouane			○				
L 01	Colobane Thiombane		○	○				
02	Loukhous		○					
03	Mont Rolland		○	○				
N 01	Sindia	△						
O 01	Malicounda Bambara	△						